

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2022 - 2023



- **Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**
- **Document en double exemplaire pour chacune des parties**
- **Club : 0770710 - MONTEVRAIN KARATE DO**

RENOUVELEMENT DE LICENCE

En cas de **modification** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié»

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir **vos attestations de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquer ici votre n° de licence

Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.ffkarate.fr

- **Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille**
- **LE SOUSSIGNE DECLARE**

- Adhérer à l'Association **Montévrain Karaté Do** et m'être acquitté de la cotisation pour la saison 2022-2023.
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Association **Montévrain Karaté Do** et en posséder une copie.
- Avoir produit un certificat médical certifiant l'aptitude à la pratique de la discipline choisie y compris en compétition ou une attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire disponible sur le site internet de la Fédération Française de Karaté (<https://www.ffkarate.fr/espace-licence/la-licence-federal/>) Annexe n°1 pour les mineurs, Annexe n°3 pour les majeurs.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la **Fédération Française de Karaté (FFK)** ou/et par l'Association **Montévrain Karaté Do**

Date :

Signature de l'adhérent :

(ou du représentant légal qui reconnaît avoir reçu une copie du présent document)

- **AUTORISATION DES PARENTS OU DU TUTEUR LEGAL**

Le soussigné : NOM Prénom Mère Père Tuteur

Autorise l'enfant déclaré sur ce document ou identifié par sous numéro de licence à pratiquer le Karaté ou l'une des disciplines associées, à être transporté sur les lieux des événements, les jours de compétitions ou de stages par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois du Code de la Route, et décline toute responsabilité vis-à-vis de l'association **Montévrain Karaté Do** et de ses éducateurs en cas d'incident. Autorise les éducateurs et le Président de l'association **Montévrain Karaté Do** à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment, en cas d'accident ou de blessure de l'enfant déclaré ou verso y compris en cas d'hospitalisation, nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

Date :

Signature du Parent :

(ou du représentant légal)

- **LE SOUSSIGNE DECLARE**

- Adhérer à l'assurance «garanties de base accidents corporels» proposé par la **Fédération Française de Karaté**
- Régler la somme de **37€ TTC** (licence : 36,25€ TTC et assurance : 0,75€ TTC).
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ou attestation sur l'honneur et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée «Informatiques et libertés».

Date :

Signature de l'adhérent :

(ou du représentant légal qui reconnaît avoir reçu le document "Informations Assurances au Licenciés")

OU

- Refuser d'adhérer à l'assurance «garanties de base accidents corporels» proposé par la **Fédération Française de Karaté** ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75€ de l'assurance, mais régler finalement la somme de **36,25€ TTC**
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ou attestation sur l'honneur et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée «Informatique et libertés».

Date :

Signature de l'adhérent :

(ou du représentant légal qui reconnaît avoir reçu le document "Informations Assurances au Licenciés")

➤ **NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB ou modifications pour les renouvellements**

↓ NOM

M. Mme

↓ Prénom

↓ Date de Naissance JJ/MM/Année

Important : Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

↓ N° ↓ Rue, Bd, Ave, etc. ↓ Nom de la voie

↓ Appart. Etage, Esc., Résidence, Bâtiment ... ↓ Lieu-dit

↓ Code postal ↓ Commune

↓ Téléphone 1

↓ Téléphone 2

↓ Code style

↓ Adresse e-mail du licencié ou de son représentant légal (IMPORTANT : merci de l'écrire très lisiblement EN MAJUSCULE

@

INFORMATIONS

VALIDITE DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après l'enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence Fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site www.ffkarate.fr, rubrique «juridique»).

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les mineurs, un certificat médical ou une attestation sur l'honneur, de la personne exerçant l'autorité parentale, de réponse au contenu du questionnaire, disponible sur le site internet de la Fédération Française de Karaté (<https://www.ffkarate.fr/espace-licence/la-licence-federal/>) **Annexe n°1**, relatif à l'état de santé de l'adhérent selon la loi n°2020-1525 (article 101) du 07/12/2020, du décret du 07/05/2021 et l'article L.231-2, III modifié du code du sport, **pour les majeurs**, un certificat médical, obligatoire pour un nouvel adhérent, ou pour les anciens adhérents, une attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire, disponible sur le site internet de la Fédération Française de Karaté (<https://www.ffkarate.fr/espace-licence/la-licence-federal/>) **Annexe n°3**, relatif à l'état de santé de l'adhérent selon l'article L. 231-2 et l'article D. 231-1-2 du code du sport avec une validité du certificat médical, pour les majeurs, de 3 ans.

LOI DU 6 JUILLET 1978 "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FFK et Montévrain Karaté Do. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite "Loi Informatique et Liberté", et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données collectées, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage. Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération Française de Karaté à l'adresse suivante licence@ffkarate.fr, pour la partie licence, ou l'Association Montévrain Karaté Do à l'adresse suivante montevrainkaratedo@gmail.com, pour votre adhésion. Par ailleurs, vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de la FFK ou de Montévrain Karaté Do ou leurs partenaires respectifs. Si vous souhaitez exercer votre droit de retrait quant à ces offres, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées suivantes : nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique «assurances» ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et des bulletins SPORMUT FFK.

✓ **Responsabilité civile :** l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFK.

✓ **Accident corporel :** la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance «individuel accident». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance «accident corporel» souscrite par la FFK auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurances.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base «individuel accident» s'élève à 0.75€ TTC quel que soit l'âge.

✓ **Options complémentaires :** Le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORMUT FFK est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique «assurances».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site ffkarate.fr ou télécharger le formulaire «déclaration d'accident» sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :

Tél : +33 5 49 34 88 27 (7j/7 et 24h/24)

✓ **Mutuelle des Sportifs**

2/4 rue Louis David - 75 782 Paris Cedex 16 - Tél : 01 53 04 86 20

Fax : 01 53 04 86 87 - Mail : contact@grpmds.com - N° ORIAS FFKDA : 1005 4869

Mutuelle régie par le code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n°422 801 910.

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code des Mutualités.

Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n°422 801 910

COTISATION : SAISON 2022 - 2023

	Licence	Cours	Total 1	Droit d'entrée	Total 2
Activité 1* - 4 à 13 ans	37 €	163 €	200 €	10 €	210 €
Activité 1* - Ados - Adultes	37 €	173 €	210 €	10 €	220 €
Activité 2* - Ados - Adultes	37 €	113 €	150 €	10 €	160 €
Activités 1 + 2	37 €	248 €	285 €	10 €	295 €

Activité 1 = Karaté Do - Activité 2 = Karaté MIX

Encaissements : SAISON 2022 - 2023

	N° Pièce	Montant
R1		€
R2		€
R3		€
R4		€
Total		€

MONTEVRAIN KARATE DO - Association loi de 1901 - N°0771015441
N° Affiliation FFK 0770710 - N° Siret 51211944700013 - Téléphone : 06.09.75.27.32
Siège : Mairie de Montévrain - 4, rue Bonne Mouche - 77144 MONTEVRAIN
<http://karatedo-montevrain.fr> - montevrainkaratedo@gmail.com